



PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL du 27 janvier 2026

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Unité administrative et affaires générales

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Léopold DURBET de la Tour-en-Maurienne, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves DURBET.

Délégués présents : Mmes Josyane BAZIN, Christine BOUCLIER-BEAUCHET, Laure PION, Martine REFFET, Pascale OUSTRY, Marie-France RANCUREL, Sophie VERNEY, Josiane JACOB, Nelly PERRAUD, Danielle BOCHET, MM. Jacky DEMONNAZ, Bernard FARGEAS, Hervé GENON, Jean-Claude PERRIER, Patrick PROVOST, Serge BONNETTI, André TRUCHET, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROSSI, Bernard COVAREL, Louis AVANZI, Éric VAILLAUT, Daniel CROSAZ, Bernard JUILLARD, Martin BERNARD, Jérémy TRACQ, Jacques ARNOUX, Stéphane BOYER, Jean-Claude RAFFIN, François CHEMIN, Pierre VALLERIX, Yves LOISEL, Dominique JACON, José VARESAÑO, Gaëtan MANCUSO.

Délégués absents excusés : Mme Edith GACHET, Mme Martine MASSON (pouvoir à M. José VARESAÑO), M. Nicolas ROCHE (pouvoir à M. Hervé GENON), M. Philippe GIRARD (pouvoir à Mme Laure PION), M. Pierre-Benoît CLEMENT (pouvoir à Mme Martine REFFET), M. Daniel GROS (pouvoir à M. Gaëtan MANCUSO), M. Jean-Marc BUTTARD (pouvoir à M. Stéphane BOYER), M. André RETORNAZ.

Secrétaire de séance : M. Eric VAILLAUT

Date de la convocation : 21 janvier 2026

Délégués titulaires en exercice : 56

Présents : 36

Votants : 42

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint. Il désigne comme secrétaire de séance M. Éric VAILLAUT.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Monsieur le Président invite le comité syndical à approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025. En l'absence de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. PRESENTATION DES ACTIONS DU POLE CULTURE ET PATRIMOINE DU SPM

Monsieur le Président souhaite qu'à chaque réunion, lorsque l'ordre du jour le permet, un focus soit proposé sur une action que porte le syndicat du pays de Maurienne afin de mettre en lumière le travail effectué par les agents. C'est le pôle culture qui a été choisi pour présenter ses actions lors de ce comité syndical.

Mme Lucile DEROBERT, Directrice de l'EEA se présente et remercie le Président, le vice-président à la culture et le Directeur du SPM pour l'invitation. Elle fait une présentation de l'établissement d'enseignements artistiques, de ses domaines de compétences et de son champ d'intervention.

I - L'EEA MAURIENNE EN CHIFFRES

- 6 sites d'Aiguebelle à Modane
- 2 antennes en stations : Lanslebourg et Valloire
- 52 enseignants
- 6 directrices et directeurs de site
- 1 secrétaire et 1 directrice générale

37.000 heures de cours annuelles délivrées autour de 3 champs d'intervention :

- **Dans les murs** de l'EEA à travers les cours de musique, danse et théâtre en individuel et/ou en collectif (ensemble, orchestre, groupes etc.) (1000 élèves 977).
- **Hors les murs** auprès de structures qui font appel à l'EEA (crèche, EHPAD, hôpital, centres sociaux, Centre pour personnes en situations de handicap etc.) 10 structures sont concernées cette année sur tout le territoire de la Maurienne.
- **Dans le milieu scolaire** de la maternelle au collège (4000 élèves concernés cette année par les interventions des enseignants de l'EEA - ce sont les enseignants spécialistes de l'intervention en milieu scolaire - ce qui représente 186 000 € du budget de l'EEA.)
- **Plus ponctuellement** en collaborant avec des Compagnies du territoire soit accueillies dans le cadre de la Convention territoriale d'enseignement artistique et culturel (CTEAC), soit portées par la FACIM pour des projets plus ponctuels incluant les élèves de l'EEA (participation au Festival d'Arts numériques d'Ugine en février prochain, Le PCC de la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne, le projet Malviste en collaboration avec la CCHMV et la CCPM, le court métrage réalisé pour l'exposition « les goûts du territoire » au CAIRN et peut-être diffusé au cinéma de Saint Michel).

Mme DEROBERT rappelle que l'EEA n'a pas de fonds propres. Sa principale source de financement provient de la contribution des 5 communautés de communes, à moindre échelle ensuite de la subvention du Département et enfin des droits d'inscriptions des élèves.

II - LA VOCATION DE L'EEA SUR LE TERRITOIRE DE LA MAURIENNE

Il y a trente ans, on parlait des écoles de musique, depuis 2019, on parle d'Etablissement d'Enseignements Artistiques :

Qu'est-ce qui a changé ?

- Les disciplines se sont élargies (la musique, le théâtre, la danse, l'écriture littéraire à l'essai sur le site de Haute-Maurienne-Vanoise)
- Les missions aussi. Il s'agit toujours de former des jeunes ou des adultes à une pratique artistique mais également de proposer le savoir-faire pédagogique et artistique des enseignants aux habitants de la Maurienne. Cela peut être dans les structures évoquées plus haut, en participant à des projets artistiques mais aussi en répondant aux sollicitations de différents élus pour des cérémonies officielles.

Mme DEROBERT lit à l'assemblée un extrait d'une lettre adressée par M. Hervé GAYMARD à la principale du Collège de Saint-Etienne-de-Cuines à l'occasion du baptême du collège au nom de Badinter le 09 octobre 2025, jour de la panthéonisation de Robert Badinter :

« Madame la principale, je vous écris suite à la cérémonie de dénomination de votre collège qui a eu lieu le 9 octobre dernier pour vous remercier de votre engagement dans l'organisation de cet événement. J'ai été agréablement touché par l'investissement des collégiens, notamment les élèves de la classe CHAM (Classe à horaires aménagés musique) qui ont récité avec tant de justesse et de conviction les extraits du discours de Robert Badinter. Sur l'abolition de la peine de mort et du dernier jour d'un condamné de Victor Hugo, leur prestation, tout comme l'interprétation poignante du chant des partisans, a donné à cette cérémonie une intensité et une profondeur qui resteront dans les mémoires. »

Pour conclure, Mme DEROBERT insiste sur l'appartenance de l'EEA à la Maurienne, structure bien implantée qui s'adapte au territoire sur lequel elle existe. Elle ajoute que cela fait aussi partie des missions de répondre aux demandes des communes, citant MM. Raffin et Chemin, avec lesquels l'EEA Maurienne collabore ponctuellement pour les cérémonies (8 mai, 11 novembre), interventions unanimement appréciées.

Elle cite quelques événements marquants de l'année 2025 et à venir pour illustrer la diversité des interventions de l'EEA en lien avec son territoire :

Evènements 24-25

Haute-Maurienne-Vanoise

« Un poirier m'a dit », projet mené par les écoles de Fourneaux et de Modane, dans l'objectif de mettre les élèves en condition de scène ;

Une audition de fin d'année qui s'est déroulée dans le jardin d'une habitante de St André et sur la place du village ;

Maurienne-Galibier

Les séances parents-enfants avec la crèche, reconduites cette année avec le centre social Mosaïca. Des nouveaux lieux d'audition avec la brasserie de Valmeinier pour les groupes de musiques actuelles ou le musée de l'Espace alu très apprécié des habitants ;

Saint-Julien-Montdenis

L'accueil de l'ensemble de l'armée de l'air et de l'espace venue de Paris pour une Masterclass et un concert ;

Les 20 ans de la chorale de l'Echo ardoisier ;

Saint-Jean-de-Maurienne

La participation des groupes de musiques actuelles pour la fête de la musique ;

Terres de Maurienne

Des projets avec des scolaires « Une lueur dans l'averse » avec une compagnie de cirque du territoire ;

Le baptême du collège Robert Badinter ;

Porte de Maurienne

Le spectacle sur les droits de l'enfant avec deux écoles du territoire (Randens et Aiguebelle) ;

A venir sur 25/26 :

Haute-Maurienne-Vanoise

Auditions de la chandeleur avec l'association « Les jeunes hauts mauriennais en action » ;

Maurienne-Galibier

Le projet « Embarquez-vous » avec le Festival Valloire Baroque, une compagnie du territoire, des classes de scolaire et des élèves de l'EEA ;

Saint-Julien-Montdenis

La venue de Navarro, chef d'orchestre espagnol, de renommée internationale ;

Saint-Jean-de-Maurienne

Le Projet Culturel Commun avec la Ville autour de l'Opéra ;

Terres de Maurienne

Le spectacle cabaret de fin d'année qui offre aux habitants du territoire un spectacle amateur de qualité avec des conditions de professionnels ;

Porte de Maurienne

Projet jazz qui fait se rencontrer 3 écoles du territoire pour travailler ensemble, élèves et enseignants, tous partie prenante du projet. Particularité du projet : les enseignants, non musiciens, vont eux-mêmes orchestrer les élèves sur scène.

Elle donne ensuite la parole à sa collègue, Mme Karine TOZZI, chargée du développement culturel pour le Syndicat du Pays de Maurienne, qui remercie également d'offrir cette opportunité de parler de culture.

Elle anime et coordonne la convention d'éducation artistique et culturelle sur la vallée. C'est une convention tout au long de la vie, c'est à dire qu'elle touche de la petite enfance jusqu'au dernier âge. Cette convention est un partenariat qui est signé entre l'État, donc le ministère de la culture via la DRAC, l'Education Nationale, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Savoie, le Conseil Savoie Mont-Blanc qui va devenir Savoie-Haute-Savoie Biblio qui sera toujours signataire de la Convention et enfin le syndicat du Pays de Maurienne. L'objectif de cette convention, c'est d'amener la culture là où on ne s'y attend pas et au plus près des habitants, en ayant toujours en tête cette idée d'aller au plus près de ceux qui sont éloignés de l'offre culturelle, aussi bien en termes social que géographique en ce qui nous concerne. On peut parler de tradition aujourd'hui sur la vallée, d'accueillir des résidences artistiques dans le cadre de ces conventions.

Mme TOZZI présente les actions menées et à venir par la diffusion d'un support visuel (voir annexe Culture). A travers sa présentation, les élus peuvent mesurer l'ampleur des projets culturels de territoire réalisés et à venir, et la diversité des sites de représentation et des publics touchés.

Monsieur le Président souligne la chance qu'ont les élus d'avoir le personnel sur le Syndicat de Pays et notamment dans le pôle culture et patrimoine. Il propose de les applaudir et les remercie pour tout leur travail.

M. Éric VAILLAUT, vice-président à la culture, présente le troisième volet du pôle Culture qui est le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie, animé par Madame Marion KERN, Référente pour les

secteurs Maurienne-Galibier et Haute-Maurienne, et dont le SPM est partenaire avec la FACIM, la Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne.

La Fondation FACIM, œuvre pour la connaissance et la valorisation du patrimoine et de la culture en Savoie Mont Blanc. Elle instaure un dialogue entre ce territoire et des créateurs contemporains, écrivains et artistes. Elle propose des activités pour tous en Savoie : visites guidées, découvertes touristiques, randonnées, rencontres culturelles.

M. VAILLAUT cite des exemples d'activités guidées de 2025 : le spectacle Barock'n roll à Sardières qui a réuni 150 personnes, une balade dégustation sur le chemin du Petit Bonheur à Lanslevillard, des balades musicales à Albiez et Valloire, les ateliers enfants avec Jeannette la vachette à Valloire, à Bessans, à Lanslebourg et à Saint-Jean d'Arves, hors cadre scolaire.

Les activités FACIM, c'est une fréquentation de 6515 visiteurs, 119 activités d'été et 147 activités d'hiver.

Un spectacle est en cours de préparation avec les communautés de communes Porte de Maurienne, Terres de Maurienne, Vallées d'Aigueblanche et Cœur de Tarentaise : « Un appétit de géant », qui aura lieu du 27 juin au 5 juillet 2026, avec des actions sur chaque intercommunalité : une médiation culturelle, des créations artistiques avec des habitants, une représentation-spectacle et un marché de producteurs. A cela s'ajoute la programmation habituelle, c'est à dire les journées européennes du patrimoine, les saveurs d'automne, les visites thématiques. Il invite les personnes intéressées à aller consulter la page du Pays d'art et d'histoire.

Il termine par un extrait du discours du général De Gaulle prononcé le 15 mai 1965 à l'occasion de l'inauguration de la Maison de la Culture de Bourges : « ...la culture domine tout. Elle est la condition sine qua non de notre civilisation d'aujourd'hui, comme elle le fut des civilisations qui ont précédé celle-là. » Citation qui lui semble importante dans un contexte de vote du budget.

M. le Président les remercie pour l'immensité de la tâche accomplie, pour la qualité et la quantité qui est produite chaque année par l'équipe, qui mérite l'écoute et l'observation des élus. Il souligne que c'est l'héritage d'un passé conséquent que les élus souhaitent voir perdurer. Il les remercie au nom de la population, ajoutant c'est bien pour toute la population de la vallée de la Maurienne que tous ces projets sont élaborés, toutes ces représentations sont imaginées.

3. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. DURBET rappelle qu'un débat d'orientations budgétaires ne nécessite pas un vote, il s'agit d'une réflexion sur les souhaits d'organisation du budget de 2026.

M. GENON rappelle que le SPM est très dépendant des orientations des EPCI à travers leur budget, puisque ce sont principalement les EPCI qui financent le budget du SPM. Il propose de partir du tableau financier et de donner les grandes orientations et les choix politiques qui seront faits pour le budget 2026.

Fonction générale :

- Acquisition du bâtiment qui pourrait servir à la cuisine centrale, et prise de participation au sein de la SPL de la Savoie (5%).
- Restructuration informatique du SPM avec un audit évalué à 20 000 €, l'acquisition d'un serveur pour 50 000 € et du matériel pour 7600 €, après prise en charge d'une partie de celui-ci par le programme ALCOTRA.
- L'élaboration d'un PPT n°4 pour l'agriculture avec un soutien financier attendu de 9000 €, ce qui porterait la charge du SPM à la une somme de 6500,00€
- Le programme d'actions du nouveau SCoT nous contraint pour 25 000 €.

GEMAPI : M. GENON rappelle que ce pôle s'auto-finance complètement. Il évoque deux nouveaux points à préciser, en dehors des actions programmées.

- Les astreintes : sur demande récurrente des services de l'Etat notamment, un travail de réflexion sur la mise en place d'une astreinte sur des périodes spécifiques ou en week-end est mené afin d'assurer la mise en œuvre rapide de mesures d'urgence en cas de survenance d'événement. Le service, jusqu'à présent, n'était pas suffisamment étoffé pour pouvoir la mettre en œuvre. Désormais, 8 personnes composent le pôle Rivières donc cette structuration peut avoir lieu. Un des projets essentiels pour 2026 sera de définir les périodes, le cahier des charges, le roulement et le cadre nécessaire à la mise en œuvre de cette astreinte.
- Les PICS : recrutement d'un agent pour faire le cadrage et la structuration et répondre aux besoins des intercommunalités (frais à la charge de l'interco)

EEA : factures d'occupation et frais de fonctionnement non facturés et non réglés pour les locaux de St-Jean-de-Maurienne depuis 5 ans. Négociation en cours avec les services de la ville pour une somme forfaitaire qui s'étalera sur 2 ou 3 ans ; le SPM propose d'affecter une somme dès cette année. Il faudra donc se prononcer sur une augmentation de la fonction de l'EEA au niveau du budget à hauteur de 5 %.

Abattoir : plus de taxe d'abattage donc une ressource en moins et des travaux de modernisation et de restructuration de l'abattoir de Maurienne pour un montant qui restera à charge du SPM de 132 587€.

Transports Scolaires : en plus de la révision de la grille tarifaire en cours et de l'obligation de la gratuité pour les primaires, la personne qui était mise à disposition du SPM par la 3CMA a dû être reprise pour des raisons d'organisation interne. D'où la nécessité de revoir le budget des transports scolaires à la hausse avec le recrutement d'un agent à 80 %, dont 50 % pour le service des TS et 30 % pour l'accueil téléphonique pour permettre à l'assistante d'assurer d'autres missions ; Ainsi, le SPM disposerait de 2 personnes compétentes pour répondre aux besoins du transport scolaire.

M. Stéphane BOYER, maire d'Aussois, demande s'il y aurait la possibilité d'associer les communes au marché pour l'audit informatique afin d'en réduire le coût ?

M. GENON souligne l'intérêt de cette suggestion et propose d'inscrire au cahier des charges une clause tiroir qui permettrait aux collectivités qui le souhaitent de bénéficier de la tarification, avec des perspectives d'autres engagements pour le prestataire.

Il ajoute que si 2024 avait été une année budgétaire sans augmentation, l'année 2025 se termine avec un déficit conjoncturel assez important, indépendamment de ce que le SPM doit à la mairie de Saint Jean de-Maurienne qui est un épiphénomène mais qu'il faudra effectivement régler et qui sera lissé sur 2 ou 3 ans. M. GENON conclut qu'une augmentation sera demandée aux intercommunalités :

- +7 % pour la fonction GENE
- + 5 % pour l'EEA

M. Stéphane BOYER demande si l'ensemble des actions programmées en GEMAPI vont être réalisées. M. DURBET répond que la GEMAPI est financée par la taxe, elle ne doit pas être une variable d'ajustement et compenser le budget général. Tous les montants doivent être affectés à une réalisation.

Sur le sujet des charges salariales, M. DURBET souligne que le niveau de rémunération des agents du Syndicat du Pays de Maurienne n'est pas à la hauteur des autres collectivités. M. CLEMENT explique qu'une réflexion est en cours sur les salaires et les primes des agents, dans l'objectif d'une d'harmonisation des primes, afin d'avoir un référentiel équitable et d'augmenter ainsi la reconnaissance notamment pour ceux qui sont les plus bas dans le RIFSEEP. Il précise que le groupe de travail constitué sur ce sujet est représentatif des différents statuts au niveau du SPM. Il ajoute que cela ne concerne pas les agents de l'EEA qui ont un statut particulier. La proposition n'est pas encore finalisée mais elle pourrait représenter une augmentation de 3 % de la masse salariale ; il est prévu de lisser cette charge budgétaire sur deux ou trois ans. Cette réharmonisation doit être soutenable pour le budget du SPM.

Une simulation sera transmise assez rapidement aux collectivités, les orientations et plusieurs scénarios afin que chaque communauté de communes puisse préparer son budget et inscrire les sommes nécessaires.

4. OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

DEL 20260127_07 AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Préalablement au vote du budget primitif 2026, le Président peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, soit 25%, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette, afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services.

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits listés et cela avant le vote du budget primitif 2026.

5. MOBILITÉ – PROJET VIA MAURIENNE :

Monsieur le Président indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, maître d'ouvrage de la Via Maurienne, souhaite un positionnement clair du territoire sur la rétrocession du foncier et des ouvrages d'art ainsi que sur leur gestion. Ce positionnement est nécessaire afin de sécuriser les dossiers d'autorisation environnementale et de répondre aux éventuelles questions lors de l'enquête publique.

M. le Président rappelle que le département assurera l'entretien courant de toutes les véloroutes du département de la Savoie sauf lorsque ces itinéraires se situent en agglomération et sauf pour les équipements types passerelles, ponts, etc. pour lesquels les engins du département ne sont pas adaptés. Les communes assureront l'entretien et la propreté des voies en agglomération.

- a) Modalités de gestion de l'exploitation, des opérations de maintenance de la véloroute et des ouvrages d'art associés ;

DEL_20260127_08_GESTION DES MESURES COMPENSATOIRES DE LA VIA MAURIENNE PAR LE SYNDICAT DU PAYS MAURIENNE

Concernant la propriété des équipements ainsi que leur gestion Monsieur le Président propose que chacune des communautés de communes sur laquelle se trouve l'équipement (nombreuses passerelles) devienne in fine propriétaire de ce qu'aura construit la région Auvergne Rhône-Alpes y compris le foncier acquis pour réaliser les portions en voies vertes.

M. MARGUERON s'en étonne, assurant qu'il avait été annoncé la rétrocession des passerelles uniquement, pas celle des voiries. M. DURBET répond que le tableau a été présenté à tous les comités de pilotage, notamment au dernier du mois de novembre. Mme RAUX ajoute que la Région va acquérir 1,5 ha de foncier.

Par ailleurs, M. le Président rappelle que la Via Maurienne est soumise à la séquence « éviter, réduire, compenser » du code de l'environnement qui a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement. 6 sites ont été répertoriés par la Région. Il ajoute que 3 sites seraient en convention avec des agriculteurs, et les 3 autres sites bénéficieraient de travaux pour remise en état, création de zones humides, création de micro-habitats ;

Monsieur le Président propose que le Syndicat du Pays de Maurienne prenne à sa charge les mesures compensatoires de la Via Maurienne (pour les volets agricole et environnemental), au titre de ses compétences en matière de cadre de vie et environnement. L'engagement est sur 30 ans.

Le comité syndical, à l'unanimité, valide cette proposition.

- b) Proposition du département d'abonder sa participation à la réalisation de la Via Maurienne en substitution des crédits fléchés initialement sur la réalisation d'un itinéraire structurant du schéma directeur cyclable ;

20260127_09_ POSITIONNEMENT DU COMITE SYNDICAL SUR L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE EN FAVEUR DE LA VIA MAURIENNE EN LIEU ET PLACE DU PORTAGE EN MAITRISE D'OUVRAGE D'UN ITINERAIRE INSCRIT AU SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES DE MAURIENNE

M. le Président rappelle le 2e sujet toujours lié à la réalisation de la via Maurienne, à savoir l'augmentation du budget total alloué à cette création. Il présente le plan de financement.

A l'heure actuelle, le coût est estimé à 60 M d'euros, taxes comprises. Or, le financement validé n'est qu'à hauteur de 36,3 M d'euros. La région assume directement 12 M d'euros, le FEDER 10,5 M d'euros, l'État 6,8 M d'euros, le département de la Savoie 2 M d'euros et le FAST, pour l'instant, 2 M d'euros qui pourraient

être portés à 5 M d'€. Ce qui ne porte pas le total à 60 M d'€. Donc la région propose d'augmenter de 3 M d'€ sa participation, à la condition que les autres partenaires que sont le département et l'État augmentent également leur participation.

De son côté, le département a fait la proposition de basculer les crédits initialement fléchés vers la réalisation d'un itinéraire structurant du schéma directeur pour abonder sa participation à la réalisation de la Via Maurienne. Il est rappelé que dans le cadre de sa politique cyclable, le Département s'était engagé, à porter à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, d'un itinéraire structurant inscrit au schéma directeur cyclable Charge aux collectivités de la vallée, de lui dire quelle liaison elles souhaitaient privilégier. Si le territoire renonce à ce portage, le département augmenterait sa participation à la réalisation de la Via Maurienne de 2 M d'euros. Ajoutés à cette somme les 2 ou 3 M d'€ supplémentaires de la Région et les 3 M supplémentaires du FAST permettraient une augmentation des aides de 8 M d'€. Ce qui permettrait d'augmenter le linéaire.

M. LOISEL demande si une estimation de la fréquentation de la Via Maurienne a été faite. M. DURBET répond que l'équipement n'étant pas réalisé, il est difficile d'imaginer la fréquentation. En revanche, une analyse a été réalisée sur les déplacements du quotidien, soit domicile-travail, soit domicile-lieu de service, entre le pôle de la Chambre et celui de Saint-Jean.

En précision, M. DURBET rappelle les différentes approches, géographiques (tronçons) et fonctionnelles (liaisons) qui ont été envisagées pour engager cette première phase de travaux. Il souligne la demande faite par la commune de Modane d'inscrire dans cette phase le tronçon Modane-Avrieux, qui figure d'ailleurs dans l'enquête publique, et dont la Région calcule actuellement le coût.

Le débat étant épuisé, M. DURBET propose de verser les crédits prévus pour un itinéraire structurant sur le budget global de réalisation de la Via Maurienne.

Le comité syndical, à 39 voix pour et 1 voix contre, valide cette proposition. (M. Jean-Claude PERRIER, maire d'Argentine, vote contre, et les deux conseillers départementaux ne prennent pas part au vote).

6. GEMAPI – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DU PAREMENT AMONT DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE L'ARC A EPIERRE, ARGENTINE ET AUX CHAVANNES-EN-MAURIENNE

DEL 20260127_10_ MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DU PAREMENT AMONT DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE L'ARC A EPIERRE, ARGENTINE ET AUX CHAVANNES-EN-MAURIENNE

M. ARNOUX rappelle le transfert des digues domaniales par l'Etat à la GEMAPI en 2024. Ces digues, en mauvais état car non entretenues par l'Etat, représentent un linéaire de 13 km. Une étude de danger de digue a été lancée. Plusieurs tronçons en mauvais état ont été localisés. Il est recommandé une reprise intégrale des parements qui protègent de l'érosion.

Le programme pluriannuel a été engagé, avec la reprise du parement amont du système de l'arc au niveau d'Epiierre et des Chavannes en Maurienne, sur environ 2 km. Cette mission a été complétée par la réalisation d'un dossier réglementaire. Il s'agit maintenant d'engager une mission de maîtrise d'œuvre visant la reprise des 2e et 3e tronçons de ce programme pluriannuel : sur 700 mètres linéaires environ à Epiierre, à Argentine sur 1 km 3, aux Chavannes en Maurienne sur 900 m linéaires et à Epiierre sur le secteur 2 sur 1 km 3.

Le marché, pour lequel la consultation des entreprises sera lancée dans les prochaines semaines, se décomposera comme suit : une tranche ferme pour l'étude d'avant-projet et une tranche optionnelle pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour tout ce qui concerne la géotechnique. Le montant total de ce marché de maîtrise d'œuvre devrait avoisiner 330 000€ HT, ce qui nécessite le recours à une procédure formalisée lors de la consultation des entreprises.

M. DURBET rappelle que l'État garantit un accompagnement financier à hauteur de 80% sur le fonds Barnier, à condition que les travaux soient lancés avant fin 2027, d'où la nécessité de ne pas perdre de temps.

Le comité syndical, invité à se prononcer, approuve le lancement de ce marché de maîtrise d'œuvre, à l'unanimité.

7. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ET D'ASSISTANCE A LA COMMANDE PUBLIQUE AVEC LA 3CMA

DEL_20260127_11_ CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ET D'ASSISTANCE COMMANDE PUBLIQUE 3CMA/SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

M. DURBET explique que le Syndicat de Pays de Maurienne n'ayant pas les compétences en termes de marchés publics, une convention a été signée avec la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan dont un agent dédié et compétent aide au lancement des appels d'offres. Cette convention arrive à son terme. Il propose de la renouveler.

Le comité syndical approuve le renouvellement de cette convention à l'unanimité.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES DÉCISIONS PRISES LORS DU BUREAU DU 20 JANVIER 2026 ET SUR LES ACTES SIGNÉS PAR DÉLÉGATION

Un seul marché signé, avec l'entreprise Sintégra, pour un relevé topographique dans le secteur de l'usine Trimet avant de réaliser le prochain curage.

Le bureau a pris des décisions en matière d'urbanisme, à savoir trois avis favorables pour le projet arrêté du PLU de Val Cenis, la modification de droit commun sur le PLU de Saint-Colomban-des-Villards et la mise en compatibilité du PLU de Saint-Jean-De-Maurienne.

Le tableau des emplois a été mis à jour par la suppression d'un emploi d'attaché hors classe du fait du départ en retraite de l'ancienne directrice.

Et enfin, le bureau a validé deux demandes de subventions : pour le plan pastoral territorial n° 4, et également sur le projet Arc aval, avec la sollicitation de l'État via le Fonds Barnier pour qu'il aide financièrement sur le projet de maîtrise d'œuvre.

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. DURBET évoque la fermeture de l'unité territoriale de Saint-Jean-de-Maurienne de la direction départementale des territoires, pour se concentrer à Chambéry. Ce service de l'Etat employait 4 fonctionnaires, dont la mission était d'aider les communes et intercommunalités dans l'instruction des demandes de permis de construire. M. Stéphane BOYER réagit en proposant le vote d'une motion.

M. DURBET propose d'adresser un courrier de mécontentement à la DDT, à la préfète et aux parlementaires sur deux sujets :

- la défaillance de l'État en termes d'urbanisme, à la suite de la fermeture du service d'instruction du droit des sols de St-Jean-de-Maurienne ;

- l'absence d'information directe des collectivités et l'utilisation du Journal Officiel comme voie de presse : il regrette qu'aucun représentant de la direction départementale des territoires, aucun représentant de l'État, sous-préfète ou préfète n'ait réalisé de démarche d'information.

Les débats étant épuisés, le Président clôt la séance à 19h55.

Le secrétaire de séance
Signé : M. Éric VAILLAUT

Le Président,
Signé : Yves DURBET